





#### COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE L'IAE

#### 25 mars 2019 à 17 h 30

\*\*\*\*\*

# Membres du conseil présents :

- Collège A : BRIEC Walter
- <u>Collège B</u>: MASSOT BERTHAUD Véronique BOTTI Laurent GEORGE Alain
- <u>Collège D Usagers</u>: LIMA SILVA Sylvia (étudiante suppléante) JAMBON Bastien (Mende)
- Collège des personnalités extérieures : BRUNET Raymond
- Collège des BIATSS: LABRIC Martine KAMOKOUE Setti

## Membres ayant donné procuration:

- BECHTET Pascal à GEORGES Alain
- MAMONTOFF Anne-Marie à BRIEC Walter
- BRUNET Annabelle à BRUNET Raymond

# Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- MANNARINI Michel, Directeur de l'IAE
- COMMANDRE Monique (visioconférence)
- LACOUR Serge, Directeur Général des Services
- CHIAVOLA Jean-Pierre FAMBOUENA Philippe PEYTAVIN Eric
- CANTIER Marie-Noëlle, secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Président du Conseil qui prend note des 3 procurations : 12 membres du conseil sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

# 1. Approbation du PV du conseil plénier du 21 janvier et du conseil restreint du 18 février 2019

# **→** <u>Les PV sont approuvés à l'unanimité</u>.

#### 2. Modification des statuts de l'IAE

• M. MANNARINI indique que le poste de Directeur adjoint, actuellement occupé par Mme PAGNON-MAUDET Christine sera supprimé. M. BRUNET précise qu'en cas d'indisponibilité du Directeur, le Président de l'université et/ou le Directeur de l'IAE peuvent demander aux Directeurs de département ou tout autre enseignant de remplacer ce dernier.









• M. MANNARINI indique également que depuis janvier 2019, un nouvel arrêté national lié aux licences oblige la nomination d'un Directeur des études. Ce poste est lié à la responsabilité pédagogique et M. LIANG étant actuellement le responsable pédagogique de la licence, il s'avère judicieux de le désigner comme Directeur des études. A ce titre il rejoint le conseil de Direction composé du Directeur de l'IAE, de la Directrice adjointe, des 2 Directeurs de départements et de la Responsable administrative et assistera aux réunions mensuelles.

A la question de M. BRUNET sur les conseils restreints de l'IAE, Mme LABRIC lui précise qu'ils font partie du Conseil de l'IAE et qu'ils traitent uniquement des questions afférentes aux enseignants.

- M. MANNARINI indique que plusieurs types de conseils existent au sein de l'établissement (ex : réunions des Directeurs de composante, équipe de direction, CA....).
- Concernant les statuts de l'IAE M. MANNARINI rappelle la composition du conseil de l'IAE; 12 conseillers représentant les usagers et les personnels, 9 pour les personnalités extérieures et à la demande du service juridique il faut procéder à la suppression d'un poste pour obtenir un nombre pair.

Si un membre élu du conseil perd la qualité pour laquelle il a été élu ou que son siège est devenu vacant, il est remplacé par le 1<sup>er</sup> candidat de la même liste pour la durée du mandat qui reste à courir. Si le poste ne peut être pourvu et que la vacance du poste est supérieure à 12 mois, des élections partielles doivent être organisées dans les meilleurs délais.

Il faudra organiser des élections partielles pour le collège des usagers comme l'indique Mme COMMANDRE.

#### • Elections Président du conseil

Conformément à l'article M 713.9 du code de l'éducation, le conseil élit pour un mandat de 3 ans (au lieu de 5 jusqu'à présent) au sein des personnalités extérieures celui amené à le présider, ce mandat est renouvelable 1 fois. M. BRUNET précise qu'il aurait souhaité que le mandat ne soit pas renouvelable au-delà de 2 mandats afin de permettre à plus de membres de postuler. M. LACOUR lui indique que le mandat est renouvelable, mais le Président en poste peut ne pas se représenter.

# • Election Directeur de l'Institut :

M. MANNARINI indique qu'en cas de démission ou d'empêchement provisoire ou définitif, le Président de l'Université nommera un administrateur provisoire qui devra convoquer le conseil dans un délai de 3 mois en vue de l'élection d'un nouveau Directeur. Ces modifications ont été soumises au service juridique et seront présentées au prochain CA.

# **→** Approuvé à l'unanimité

# 3. International

Mme LABRIC indique qu'il s'agit de renouvellements de 2 conventions. L'une concerne l'Université de Van Lang qui permet l'échange d'étudiants, principalement en L3.









Une fois leur licence obtenue, les étudiants ont la possibilité de venir faire leur M1 à

Perpignan ou rester au Vietnam.

Cette convention de renouvellement ainsi que l'avenant ont été transmis au SURI qui n'a pas fait de remontées particulières.

L'autre convention concerne l'IGA du Maroc (Master Management avec les 2 parcours Administration des Entreprises et Commerce Internationnal). Le tarif des frais de gestion administrative ont été augmentés de 500 €, ils s'élèvent donc à 5 500 € par formation.

Mme COMMANDRE demande si pour le Vietnam il est possible de protéger les droits d'inscription pour les étudiants par rapport à la nouvelle orientation des droits d'inscriptions applicables aux étudiants étrangers.

M. LACOUR précise que la question est de savoir comment vont être traités les étudiants extra communautaire et que la nouvelle orientation n'est applicable que pour les changements de cycle.

A ce jour l'UPVD a pris l'option de ne pas appliquer de nouveaux tarifs. Il est aussi prévu d'exonérer dans la limite d'un pourcentage de nos étudiants inscrits déduction faite des boursiers. Une étude est en cours afin de voir si une exonération partielle (autorisée par les textes) serait possible. Il semble que pour la rentrée 2019 une position favorable pour les étudiants extra communautaire sera prise.

Il est précisé qu'en cas de modification des tarifs d'inscription, un avenant financier sera établi.

A la question de M. LACOUR qui demande si le suivi financier des 2 délocalisations est effectué, Mme LABRIC indique qu'il n'y a aucun problème financier avec les 2 partenaires.

Mme COMMANDRE souligne qu'il faudra en cas de changement de tarif être très réactif car l'étude des candidatures va débuter très prochainement.

#### → Approuvé à l'unanimité

### 4. Adhésions et cotisations

Le tableau présenté est déjà passé dans le précédent CA et par rapport à l'année dernière il y a juste une augmentation avec la cotisation à la Conférence des Formations d'excellence en Tourisme suite à l'obtention du label.

### 5. Dossiers renouvellement d'habilitation Diplômes d'Université

# • <u>DU Marketing Digital</u>

M. MANNARINI indique que ce DU a été créé l'an passé, mais n'a ouvert réellement que cette année avec 10 étudiants (2 en formation initiale, 6 en formation continue demandeurs d'emploi et 2 en formation continue salariés pris en charge).

# • <u>DU Etudes Supérieures en Tourisme et DU Management International en Tourisme</u> et Hôtellerie

M. BOTTI indique que les dossiers pour la demande de renouvellement de l'habilitation de ces 2 DU ont été déposés, avec le label « Complément de formation », c'est-à-dire que les personnes doivent déjà être inscrites dans un établissement pour pouvoir suivre ces DU qui sont en partenariat avec IEFT (Institut spécialisé en tourisme à









un niveau Bac +3 et Bac +5). Ces DU permettent d'accompagner les étudiants dans leur formation et à l'IAE de présenter notre expertise sur le sujet. Les cours sont dispensés uniquement par des enseignants de l'IAE et ce sont des DU avec un petit volume horaire présentiel de 48 h avec 4 séminaires de 12 h.

Pour le DU MITH une modification est effectuée au niveau de la plaquette avec le changement d'un intitulé de cours pour anticiper le départ en retraite de Mme PAGNON-MAUDET.

Des écrits de 2 h sont prévus pour chaque matière pour chaque séminaire avec compensation. Ces 2 formations se font sur 2 sites (Lyon et Paris), cette année le DU EST Paris n'a pas ouvert.

L'existence de ces DU a un intérêt financier certain pour l'IAE puisque le partenaire prend tout en charge.

Mme LABRIC indique que pour le renouvellement de ces conventions, le montant des frais de gestion participation augmente de  $900 \in$  et passe de  $3000 \in$  à  $3900 \in$  jusqu'à 10 étudiants et qu'au-delà il passe de  $4000 \in$  à  $4900 \in$ .

# • <u>DU Développement à l'international</u>

Mme DUMAS en est la responsable. C'est un DU « Complément de formation » ouvert à tous les étudiants de l'UPVD, dont l'objectif est de préparer les étudiants à partir à l'international pour leur stage ou pour leur séjour à l'étranger, Erasmus ou autre partenariat. Mme LABRIC précise que ce DU peut être effectué sur 2 ans. Dans ce cas les étudiants sont exonérés des frais d'inscription la 2ème année.

La convention avec l'Association culturelle franco-vietnamienne qui arrive à échéance ne sera pas renouvelée en raison du comportement de sa Présidente. Une nouvelle convention sera mise en place avec « l'Association France Volontaire ».

#### • DU CRE

M.MANNARINI indique que malgré un problème d'effectif, (10 étudiants seulement sont inscrits) ce DU étant associé avec 1'option du M2 Administration des entreprises Mme PAGNION-MAUDET a quand même souhaité son renouvellement. Elle précise que le recrutement d'un Maître de conférences 06 serait incompatible avec la suppression de ce DU. Une nouvelle tentative d'ouverture aura lieu.

### → Approuvé à l'unanimité

# 6. Convention de partenariat avec l'IEFT concernant les deux DU « EST » et « MITH »

A ce jour il n'y a pas de retour des conventions donc ce point est retiré de l'ordre du jour et remis lors d'un prochain passage.

# 7. Compte rendu des cérémonies de remises de diplômes Perpignan et Mende

M. BRUNET fait un point sur les cérémonies. La remise des diplômes de Perpignan s'est très bien déroulée, mais il regrette beaucoup l'absence des entreprises et des membres du conseil de l'IAE. Il espère que la prochaine remise sera davantage ouverte aux parents des étudiants.









M. MANNARINI souligne le succès de la cérémonie, 150 étudiants étaient présents. Une nouvelle cérémonie sera organisée l'année prochaine, sans doute dans une autre salle puisque la remise de diplômes concernera aussi les étudiants de 2017 (suite à la demande de nombreux étudiants) et de 2019.

Pour les 2 cérémonies de l'Antenne de Mende (25<sup>ème</sup> anniversaire et remise des diplômes), M. BRUNET remercie vivement Mme COMMANDRE pour le très bel accueil qui leur a été réservé.

Mme COMMANDRE est très touchée et le remercie. La journée s'est très bien déroulée, elle regrette juste un peu que le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'antenne de Mende et la remise des diplômes aient été liés.

M. MANNARINI la félicite et la remercie également pour l'organisation de cette journée

Le Président clôture le conseil à 19 h 15.

